PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 10 décembre 2019 à la caserne située au 379, rang Saint-Amable de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

Sont présents : Madame la conseillère et messieurs les conseillers

Mme Ginette Daviau, M. Alain Jobin, M. Simon Valcourt et M. Yves Guérette vice-président.

Est également présente :

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière.

À dix-neuf heures quarante-quatre (19h44), M. Yves Guérette, vice-président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

19-12-123

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
   - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019;
4. **TRÉSORERIE :**
   - 4.1 Comptes à payer au 4 décembre 2019;
5. **ADMINISTRATION**
   - 5.1 Calendrier séance 2020
   - 5.2 Module de transmission T4 et Rel1
   - 5.3 Batterie « Back up » ordinateur
   - 5.4 Ordinateur caserne 50 et 60
   - 5.5 Contrat service Rolec
   - 5.6 Assurance Groupe Ultima (municipale et accident pompier)
   - 5.7 Service juridique pour l'année 2020
   - 5.8 Renouvellement adhésion ACSIQ
   - 5.9 Dépôt – Rapport gestion contractuelle 2018
   - 5.10 Changement adresse
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   - 6.1 Purge automatique caserne 50
   - 6.2 Lumière camion 250
   - 6.3 Commandite – Souper de Noël
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   - 7.1 Avenue du camion-citerne 650
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
    - 10.1 Poste entretien
11. **INCENDIE :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert et en ajoutant le point 5.10 Changement d'adresse et le point 10.1 Poste entretien.

19-12-124

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019.

19-12-125

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 4 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 4 décembre 2019.

19-12-126

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DE LA RÉGIE

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires de la régie pour 2020. Ces séances se tiendront le mardi au siège social situé au 174, rue Saint-Germain, Saint-Hugues et débuteront à 19h45 :

21 janvier	14 avril	14 juillet	13 octobre
11 février	12 mai	18 août	10 novembre
17 mars	9 juin	8 septembre	8 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

19-12-127

OFFRE DE SERVICE CIM POUR LE MODULE DE TRANSMISSION DES RELEVÉS 1 ET T4

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'acquisition du module concernant la transmission électronique des feuillets T4 et relevés 1 de la Coopérative informatique municipale, selon la soumission datée du 27 février 2019, au coût de 365 $ plus taxes.

OFFRE DE SERVICE POUR L'ACQUISITION DE BATTERIE DE SECOURS POUR LES POSTES DE TRAVAIL

Considérant la panne électrique survenue le 1er novembre dernier, il a été constaté que les batteries de secours servant à l'alimentation temporaire des postes de travail n'ont pu effectuer adéquatement leur travail.

Considérant que la Régie n'a reçu qu'une seule soumission à ce jour ;

POINT REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE.

OFFRE DE SERVICE POUR REMPLACEMENT DE 2 POSTES INFORMATIQUE OU MISE À NIVEAU DE WINDOWS

Considérant que le support pour Windows 7 prendra fin le 14 janvier 2020 ;

Considérant que la Régie n'a reçu qu'une seule soumission à ce jour ;

POINT REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

19-12-128

CONTRAT DE SERVICE ROLEC

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de surveillance du système de sécurité pour les casernes des municipalités de Saint-Hugues et de Saint-Barnabé-Sud pour l'année 2020 pour la somme de 795 $ plus taxes.

19-12-129

ASSURANCE GROUPE ULTIMA

Il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'assurance La Municipale pour les services d'assurance automobile et équipement pour le montant de 17 978 $, ainsi que l'assurance accident pour les pompiers au montant de 1 723 $ pour l'année 2020.

19-12-130

SERVICE JURIDIQUE POUR L'ANNÉE 2020

Attendu que le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains une offre de services professionnels pour l'année 2020 ;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Régie ;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Alain Jobin et résolu :

Que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2020.

19-12-131

COTISATION ANNUELLE 2020 - ACSIQ

Il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à l'ACSIQ pour l'année 2020 au montant de 270 $ plus taxes.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DÉPOSE AU MEMBRE DU CONSEIL LE RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE TEL QU'IL EST PRÉVU À L'ARTICLE 573.3.1.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET L'ARTICLE 938.1.2 DU CODE MUNICIPAL.

19-12-132

CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Considérant que la construction du nouveau bureau à la caserne 50 (Saint-Hugues) arrive à échéance;

Considérant qu'il est important d'aviser les autorités, clients et fournisseurs de l'entrée en vigueur de la nouvelle adresse;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder au changement d'adresse du siège social de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains auprès des différentes autorités. La nouvelle adresse sera le 174, rue Saint-Germain à Saint-Hugues et elle entrera en vigueur le 6 janvier 2020.

19-12-133

PURGE AUTOMATIQUE DU COMPRESSEUR À AIR – CASERNE 50

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation d'un drainage automatique sur le compresseur de la caserne 50 pour la somme de 158.04$ pour la pièce. Somme auquel il faut ajouter le temps pour la main d'œuvre. Cette installation permet d'assurer un bon fonctionnement du compresseur et par le fait même, un bon fonctionnement des camions.

19-12-134

REMPLACER LES LUMIÈRES DES VÉHICULES 250 ET 651

Il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de quatre (4) lumières pour le véhicule 250 pour la somme de 200$ plus taxes et de deux (2) lumières pour le véhicule 651 pour la somme de 200$ plus taxes, somme auquel il faut ajouter la main-d'œuvre pour l'installation.

19-12-135

COMMANDITE – SOUPER DE NOËL

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité de commanditer le souper de Noël des pompiers pour la somme de 300 $. La somme versée servira à diminuer le coût du repas pour le pompier.

19-12-136

AVENUE DU CAMION-CITERNE 650 (WESTERN)

Considérant que l'année de construction du camion-citerne 650 est 1993;

Considérant la recommandation des assurances SIAI et le non-crédit pour se véhicule dû à son âge;

Considérant qu'il est possible de relocaliser les équipements contenus dans ce camion et que le besoin en eau peut être assuré via les entraides avec d'autres municipalités;

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la vente de ce camion et d'autoriser la secrétaire-trésorière à remplir la documentation relative à la vente.

IMMEUBLES

LE DIRECTEUR INCENDIE S'INFORME DE L'AVENIR DE L'ANCIEN BUREAU À LA CASERNE DE SAINT-BARNABÉ-SUD. CE DERNIER SUGGÈRE DE PENSER À UNE ÉVENTUELLE SALLE DE DÉCONTAMINATION, DE L'INSTALLATION DE DOUCHES OU ENCORE UN ENDROIT POUR RELOCALISER LE SÉCHOIR POUR LES HABITS DE COMBAT.

INFORMATIONS DIVERSES :

Aucun point

VARIA :

POSTE ENTRETIEN

LE DIRECTEUR INCENDIE INFORME LES MEMBRES DU CONSEIL, QU'IL SERAIT BIEN D'ENVISAGER LA CRÉATION D'UN POSTE "ENTRETIEN" AU SEIN DE L'ORGANIGRAMME AVEC UN SALAIRE DIFFÉRENT QUE LE SALAIRE POMPIER.

19-12-137

NOUVEAU FRIGO – CASERNE 50

Considérant que le réfrigérateur de la caserne 50, Saint-Hugues, est défectueux et doit être remplacé;

Considérant l'offre du Marché Désilets pour la fourniture, sans frais, d'un réfrigérateur pour la caserne et ce, incluant l'entretien régulier qui sera fait par la compagnie Pepsi;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre du Marché Désilets pour le prêt d'un réfrigérateur pour la caserne 50 – Saint-Hugues et d'informer le Marché Désilets que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains se tient responsable de tout bris occasionné à cet équipement que ce soit par vandalisme ou usage non conforme.

.

INCENDIE

LE DIRECTEUR INCENDIE AVISE LES MEMBRES DU CONSEIL QU'IL Y A EU UNE QUATRIÈME (4EME) FAUSSE ALARME A L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENT PAVILLON SAINT-BARNABÉ-SUD ET UNE TROISIÈME FAUSSE ALARME AU PRESBYTÈRE DE SAINT-HUGUES.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

19-12-138

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures et seize (20h16), il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des membres présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (15e) jour janvier 2020.

Yves Guérette, vice-président

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière